

INVESTISSEMENT DE 15 M\$ RÉCURRENT POUR REHAUSSER LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE DESTINÉS AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Investissement de 12 M\$ pour l'ajout de 100 postes de psychologues jeunesse

Ajout de 67 postes de psychologues consacrés aux services de proximité (1^{re} ligne) destinés aux jeunes en difficulté

- La consolidation des services de proximité et des services spécifiques destinés aux jeunes permettra une intervention précoce afin d'éviter que les situations se détériorent ou dégénèrent et permettra d'agir préventivement et de répondre à plusieurs de leurs besoins.

Ajout de 32 postes de psychologues consacrés aux services de protection de la jeunesse

- L'ajout de psychologues consacrés aux jeunes pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) permettra d'augmenter l'accès aux services psychologiques et ainsi de répondre plus rapidement aux besoins d'évaluation et de suivi psychologiques vécus par cette clientèle, notamment dans le cadre d'ordonnance judiciaire.

Ajout d'un poste de psychologue assigné au ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'assurer le suivi provincial

Investissement de 3 M\$ afin de compléter les équipes multidisciplinaires jeunesse des CISSS et des CIUSSS

- L'ajout de ressources professionnelles assurera la consolidation des équipes multidisciplinaires jeunesse des CISSS et des CIUSSS. Elle permettra notamment d'améliorer la dispensation des services destinés aux enfants âgés de 2 à 9 ans présentant un trouble développemental du langage et permettra aux établissements de répondre dans les délais aux ordonnances de la Cour du Québec – Chambre de la jeunesse pour des évaluations ou des suivis.